

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3387

18 décembre 2015

### SOMMAIRE

Dakar Holdings S.C.A. ....	162542	North Atlantic Luxembourg S.à r.l. ....	162530
Energix Luxembourg Management S.à r.l. ...	162561	Old VHM Finance Sàrl .....	162531
EYNAV Gestion S.A. ....	162574	Old VHM Holdings I Sàrl .....	162531
GGE MG S.à r.l. ....	162553	Oliver Holdings S.A. ....	162531
Hip Mezzanine S.à r.l. ....	162574	PE Feeder SIF .....	162537
Intercity S.A. ....	162576	Pentair International Holding S.à r.l. ....	162532
Intercity S.A. ....	162576	Petercam Horizon L .....	162537
Janus Technologies S. à r.l. ....	162576	Petitpas Participations S.à r.l. ....	162537
K&L Investments S.A. ....	162572	Phoenix Plus S.à r.l. ....	162537
LVS II Luxembourg II S.à r.l. ....	162574	Pinnacle S.à r.l. ....	162537
Macquarie Investment Management S.à r.l. .....	162575	Primafin Luxembourg S.A. ....	162541
McLaren S.A. ....	162575	Ramius FOF European Platform Index ....	162572
Nams Europe Limited .....	162530	Richemont International Holding S.A. ....	162541
NEF Battery Holdings S.à r.l. ....	162530	Wazo .....	162541
NEO Capital .....	162530	Wellington Capital .....	162541
Norma Lux Invest S.A. ....	162530	Whitestone Capital S.A. ....	162541

**North Atlantic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.  
R.C.S. Luxembourg B 191.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015173278/11.

(150191599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Nams Europe Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 171.084.

*Rectificatif du dépôt L140169327*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173279/10.

(150192190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**NEF Battery Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 130.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEF Battery Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015173281/11.

(150191972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**NEO Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 166.996.

Monsieur Olivier TUGAUT, administrateur de catégorie A est domicilié depuis le 28/08/2015 au 7, rue Marie Curie à L-8049 STRASSEN.

Certifié Sincère et Conforme

NEO CAPITAL

Référence de publication: 2015173282/11.

(150191470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Norma Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 194.914.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 13 avril 2015 à 11 heures*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration décide de nommer la société Centre Général d'Expertises Comptables (en abrégée C.G.E.) S. à R.L., ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.487 comme dépositaire des titres représentatifs des actions au porteur de la société Norma Lux Invest S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norma Lux Invest S.A.

Référence de publication: 2015173285/15.

(150191826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Old VHM Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.175.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015173287/10.

(150191691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Old VHM Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.073.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015173288/10.

(150191689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Oliver Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 22.053.

---

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OLIVER HOLDINGS S.A." (numéro d'identité 1999 22 38 820), avec siège social à L-3378 Livange, ZI, route de Bettembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 22.053, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> octobre 1984, publié au Mémorial C, numéro 305 du 10 novembre 1984 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 10 août 2009, publié au Mémorial C, numéro 1748 du 10 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel LUCAS, administrateur de société, demeurant à Lamadelaine,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare et modification subséquente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 11 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare et en conséquence de modifier:

a) le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . al. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange.»

b) le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. al. 1<sup>er</sup> .** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai, à 10.00 heures.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUCAS, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32029. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 22 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173295/55.

(150192082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

**Pentair International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.277.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October à 1.00 p.m. C.E.S.T.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Pentair International Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 17,000.15 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B166277 (the "Company").

There appeared the sole shareholder of the Company, namely Pentair Finance S.A., a société anonyme duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B166305 (the "Sole Shareholder");

there represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 340,003 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, acting through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company with a share premium exclusively attached thereto;

2) Subscription and payment of the newly issued shares and payment of the share premium attached thereto by way of a contribution in kind by Pentair Finance S.A.;

3) Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and

#### 4) Miscellaneous.

After the agenda was approved by the Sole Shareholder through its proxy holder, the following resolutions have been taken:

##### *First resolution*

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 7,999.85 (seven thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars and eighty-five cents) so as to raise it from its current amount of USD 17,000.15 (seventeen thousand US Dollars and fifteen cents) to an amount of USD 25,000 (twenty-five thousand US Dollars) by way of the issuance of 159,997 (one hundred and fifty-nine thousand nine hundred and ninety seven) new shares of the Company with:

- (i) a nominal value of USD 0.05 (five cents of a US Dollar) each (the “New Shares”); and
- (ii) a share premium of an amount of USD 1,830,762,017.09 (one billion eight hundred and thirty million seven hundred and sixty-two thousand and seventeen US Dollars and nine cents) exclusively attached thereto and to (a) be allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium and (b) remain exclusively attached to the shares of the Company held by the Sole Shareholder at any time (the “Share Premium”).

It was further resolved that an amount of USD 2,500 (two thousand five hundred US Dollars) from the Share Premium be allocated to the legal reserve of the Company.

##### *Second resolution*

It was resolved to accept that the New Shares be fully subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of all the membership interests it owns in Pentair Lionel US Holdco LLC, a limited liability company of c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America (“US LLC”) (the “Contributed Interests”) and representing 100% of the share capital of US LLC (the “Contribution”).

##### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to subscribe to all the New Shares by paying:

- the nominal value of these New Shares for an aggregate amount USD 7,999.85 (seven thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars and eighty-five cents); and
  - the Share Premium attached thereto for an amount of USD 1,830,762,017.09 (one billion eight hundred and thirty million seven hundred and sixty-two thousand and seventeen US Dollars and nine cents) to be allocated (i) to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium for an amount of USD 1,830,759,517.09 (one billion eight hundred and thirty million seven hundred and fifty-nine thousand five hundred and seventeen US Dollars and nine cents) to remain exclusively attached to the shares of the Company held by the Sole Shareholder at any time and (ii) to the legal reserve of the Company for an amount of USD 2,500 (two thousand five hundred US Dollars);
- the whole being fully paid-up by way of the Contribution.

##### *Evaluation*

The value of the Contributed Interests was set at USD 1,830,770,016.94 (one billion eight hundred and thirty million seven hundred and seventy thousand and sixteen US Dollars and ninety-four cents).

Such Contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

##### *Evidence of the Contribution's existence*

Proof of the Contribution’s existence has been given to the undersigned notary.

##### *Effective implementation of the Contribution*

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declared that:

- (i) it is the sole legal owner of the Contributed Interests;
- (ii) the Contributed Interests are in registered form;
- (iii) the Contributed Interests are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Interests are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Interests are freely transferable with all rights, title and interest attached thereto;
- (vi) US LLC is duly organized and validly existing under the laws of the state of Delaware, USA;
- (vii) to its knowledge US LLC is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to it at the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Interests; and

(ix) all formalities subsequent to the transfer and assignment of the Contributed Interests required under any applicable law have or will be carried out in order for the Contribution to be effective and valid anywhere and towards any third parties.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervened:

- Mr Mark Charles Borin;
- Mr Benjamin Peric;
- Mrs Marjorie Allo;
- Mrs Julie Flaherty; and
- Mr Christophe Maillard,

each of them acting in her/his capacity as manager of the Company and being here represented by Mr. Max Mayer, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Interests, and confirmed the validity of the subscription and payment.

#### *Declaration*

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the Contribution is therefore effectively implemented.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 25,000 (twenty-five thousand US Dollars), represented by 500,000 (five hundred thousand) ordinary Shares having a nominal value of USD 0.05 (five cents of a US Dollar) each...

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 7,150.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois d'octobre à 13.00 heures C.E.T.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Pentair International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 17,000.15 USD, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166.277 (la «Société»).

A comparu

l'associé unique de la Société, nommément Pentair Finance S.A., une société anonyme dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166.305 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mr. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 340.003 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée a pu décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société avec une prime d'émission y attachée exclusivement;
2. Souscription et paiement des parts sociales de classe A nouvellement émises et paiement de la prime d'émission y attachée au moyen d'un apport en nature par Pentair Finance S.A.;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-avant, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.999,85 USD (sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains et quatre-vingt-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de 17.000,15 USD (dix-sept mille quinze Dollars américains et quinze cents) à un montant de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars américains) par l'émission de 159.997 (cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales avec:

- (i) une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents de Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); et
- (ii) une prime d'émission d'un montant de 1.830.762.017,09 USD (un milliard huit cent trente millions sept cent soixante-deux mille dix-sept Dollars américains et neuf cents) exclusivement y attachée et devant (a) être allouée à une réserve librement distribuable du bilan de la Société en tant que prime d'émission et (b) rester attachée exclusivement à toutes les parts sociales de la Société détenues par Couche-Tard Luxembourg (telle que définie ci-après) à tout moment (la «Prime d'Emission»).

Il a été également décidé qu'un montant de 2.500 USD (deux mille cinq-cents Dollars américains) de la Prime d'Emission soit alloué à la réserve légale de la Société.

#### *Seconde résolution*

Il a été décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient intégralement souscrites par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant en l'intégralité des actions de Pentair Lionel US Holdco LLC, une société ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique («US LLC»), (les «Actions Apportées»), (l'«Apport»).

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, a déclaré souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale de ces Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de 7.999,85 USD (sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains et quatre-vingt-cinq cents); et
- la Prime d'Emission y attachée pour un montant de 1.830.762.017,09 USD (un milliard huit cent trente millions sept cent soixante-deux mille dix-sept Dollars américains et neuf cents) devant être allouée (a) à une réserve librement distribuable du bilan de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 1.830.759.517,09 USD (un milliard huit cent trente millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cent dix-sept Dollars américains et neuf cents) et rester attachée à toutes les parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique à tout moment et (ii) à la réserve légale de la Société pour un montant de 2.500 USD (deux mille cinq cents Dollars américains);

le tout étant entièrement libéré au moyen de l'Apport.

#### *Evaluation*

La valeur des Parts Sociales Apportées a été fixée à 1.830.770.016,94 USD (un milliard huit cent trente millions sept cent soixante-dix mille seize Dollars américains et quatre-vingt-quatorze cents).

Ledit Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

### *Mise en oeuvre effective de l'Apport*

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré expressément que:

- (i) il est le seul propriétaire légal des Parts Sociales Apportées;
- (ii) les Parts Sociales Apportées sont nominatives;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de toute charge, option, privilège, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits, titres et intérêts y attachés.
- (vi) US LLC est dûment constituée et existe valablement conformément aux lois de l'état du Delaware, USA;
- (vii) à sa connaissance US LLC ne fait pas l'objet d'une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes et toutes les formalités ont été accomplis et tous les consentements et toutes les approbations ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Apportées requises en vertu de toute loi applicable ont été ou seront accomplies afin que l'Apport soit effectif et valable en tous lieux et à l'égard de tous tiers.

### *Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

- Mr Mark Charles Borin;
- Mr Benjamin Peric;
- Mrs Marjorie Allo;
- Mrs Julie Flaherty; et
- Mr Christophe Maillard,

agissant chacun en sa qualité de gérant de la Société et chacun étant ici représenté par Mr. Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et a confirmé la validité de la souscription et du paiement.

### *Déclaration*

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'Apport a été considérée comme convaincante et suffisante, et qu'en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 25,000 USD (vingt-cinq Dollars américains) représenté par 500,000 (cinq-cents mille) Parts Sociales ordinaires avec une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents de Dollar américain) chacune, entièrement libérées.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 7.150,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par le biais de son mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 octobre 2015. Relation GAC/2015/8868. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015173306/237.

(150192060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---



**Petitpas Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.  
R.C.S. Luxembourg B 149.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173307/9.

(150191912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

**Pinnacle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 169.193.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé la Société en date du 21 octobre 2015, d'accepter la démission de Monsieur Geoffrey Limpach en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et de nommer Monsieur Dieudonné SEBA-HUNDE, né le 10 octobre 1973 à Gafunzo, Cyanguu, Rwanda, résidant professionnellement au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173308/15.

(150191459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

**PE Feeder SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 145.670.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173317/10.

(150191677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

**Petercam Horizon L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 33.352.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2015*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Geoffroy d'Aspremont Lynden en tant que Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la SICAV avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Gaëtan van der Bruggen en tant que Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la SICAV avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173319/15.

(150192092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

**Phoenix Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 200.903.

## STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stéphane BACH, dirigeant d'entreprise, né le 20 juillet 1964 à Marseille (France) et demeurant 19 Chatsworth Huse, Duchess Walk, One Tower Bridge Residence, SE12RY London (Royaume Uni).

Ici représenté par Monsieur Claude FAVRE, Conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La société peut en outre acquérir, développer, gérer, céder et plus généralement effectuer toute opération, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, sur des brevets, des marques de fabrique ou de commerce, des dessins et modèles, des noms de domaines internet ou des droits d'auteur de logiciel relatifs aux logiciels standards.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de «PHOENIX PLUS S.A.R.L.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10.-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Les membres du conseil de gérance se verront attribuer soit un pouvoir de signature A ou un pouvoir de signature B. La société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant avec un pouvoir de signature A et d'un gérant avec un pouvoir de signature B. Néanmoins, pour les opérations de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales et dont l'implication financière est inférieure à EUR 5.000 (cinq mille) euros, la Société sera engagée par la signature d'un seul gérant avec un pouvoir de signature A ou par la signature d'un seul gérant avec un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de pouvoirs spécifiques de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant avec un pouvoir de signature A et un gérant avec un pouvoir de signature B, lors de la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales a été souscrite par Monsieur Stéphane BACH, pré-qualifié et représenté comme indiqué ci-avant.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2015.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution, l'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant et détenant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.
2. L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Claude FAVRE, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France), demeurant professionnellement 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg en qualité de gérant avec un pouvoir de signature A,
  - Monsieur Stéphane BACH, né le 20 juillet 1964 à Marseille (France) et demeurant 19 Chatsworth Huse, Duchess Walk, One Tower Bridge Residence, SE12RY London en qualité de gérant avec un pouvoir de signature B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.  
Signé: C. FAVRE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 octobre 2015. 1LAC/2015/32823. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur ff. (signé): FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173320/169.

(150192492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Primafin Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 32, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 83.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015173321/10.

(150191586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Wazo, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 157.533.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015173453/10.

(150191713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Wellington Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 188.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173455/9.

(150191974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Whitestone Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 196.013.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 19 octobre 2015*

Le 19 octobre 2015, l'actionnaire unique de la société a pris la décision suivante:

1. L'actionnaire unique de la société accepte la démission de Monsieur Sergey SKATERSHCHIKOV de ses fonctions d'administrateur de catégorie A avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015173456/15.

(150192175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Richemont International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 59.435.

*Extrait de la décision de l'actionnaire unique du 10 octobre 2014*

Par décision de l'actionnaire unique de la Société, les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une période de six années expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

Monsieur Rupert BROOKS

Monsieur Kurt NAUER

Monsieur Yves PRUSSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2015173336/16.

(150191491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Dakar Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 200.897.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Dakar Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, which registration with Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Alexandra Margouët, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, and

2. Dakar Holdings Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, which registration with Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Alexandra Margouët, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name Dakar Holdings S.C.A. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the Manager (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager.

4.4 In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary

circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (49,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares" and the holder thereof the "Limited Partner") and one (1) management share (the "Management Share" and the holder thereof the "General Partner") with a nominal value of one euro (EUR 1) each. The Management Share is held by the General Partner (actionnaire commandité). The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as the "shares".

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The Manager shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

7.4 The Management Share is only transferrable to unlimited shareholders jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

7.5 Any transfer of registered shares shall become effective (opposable) towards the Company and third parties either (i) through a declaration of transfer recorded in the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of a transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

### **Art. 8. Liability of shareholders.**

8.1 Limited Shareholder shall not interfere with the management of the Company vis-à-vis third parties. The liability of the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) is limited to the amount of share capital for which they have subscribed. However, Limited Shareholders are jointly and severally liable for all obligations of the Company in which they have participated contrary to the foregoing restriction. Limited Shareholders are also jointly and severally liable vis-à-vis third parties for all obligations of the Company in which they have not participated if they regularly act on behalf of the Company in management matters vis-à-vis third parties. A limited partner acting as representative of a Manager or the General Partner does not, by the mere fact of acting in such capacity and to the extent that he indicates such capacity, incur the aforementioned joint and several liability. The following matters do not constitute acts of management vis-à-vis third parties in the sense of these articles of association:

- the exercise of shareholders' rights;
- advice given to the Company or its affiliates or their managers;
- the exercise of control and supervision of the affairs of the Company; and
- granting of loans, security interests or any other assistance to the Company or its affiliates entities.

8.2 If more than one Management Share is issued, its owners (actionnaires commandités) are jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

## **C. General meetings of shareholders**

**Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.** The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the

entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

**Art. 10. Convening of general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders may at any time be convened by the Manager or, as the case may be, by the Supervisory Board (as defined below).

10.2 It must be convened by the Manager or the Supervisory Board upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

10.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.**

11.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on 1<sup>st</sup> June at 10:00 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

11.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor the Manager. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

11.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

**Art. 12. Quorum and vote.**

12.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

12.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 13. Amendments of the articles of association.** Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate, regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 14. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 15. Adjournment of general meeting of shareholders.** Subject to the provisions of the Law, the Manager may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The Manager shall do so at the request of



shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

**Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.**

16.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

16.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Manager.

**D. Management**

**Art. 17. Powers of the Manager.**

17.1 The Company shall be managed by Dakar Holdings Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, being registered with Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and sole manager of the Company (herein referred to as the “Manager”).

17.2 The Manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 18. Daily management and proxies.**

18.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may be delegated to one or more officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the Manager.

18.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 19. Appointment, removal and term of office of Manager.** The Manager shall be appointed and may be removed by the general meeting of shareholders.

**Art. 20. Minutes of the decisions of the Manager.** Decisions of the Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Manager.

**Art. 21. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the Manager or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the Manager within the limits of such delegation.

**E. Supervision of the company**

**Art. 22. Supervisory Board.**

22.1 The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board (the “Supervisory Board”), comprising at least three (3) internal auditors (commissaires), hereinafter referred to as the members of the Supervisory Board. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

22.2 The general meeting of shareholders shall appoint the members of the Supervisory Board, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-appointed. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

22.3 Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

22.4 The members of the Supervisory Board have an unlimited right of supervision over all operations of the Company.

22.5 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d’entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of the Supervisory Board shall be suppressed, except if expressly otherwise decided by the shareholders of the Company.

22.6 Any independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

**Art. 23. Conduct of meetings.**

23.1 The Supervisory Board shall meet upon call by its chairman or by the Managers at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Supervisory Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

23.2 Written notice of any meeting of the Supervisory Board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons

of such emergency must be mentioned in the notice of meeting. Such notice may be omitted in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a meeting of the Supervisory Board to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board which has been disclosed to all members of the Supervisory Board.

23.3 No prior notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board and waive any convening requirement, or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

23.4 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member as his proxy in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A member may represent one or more, but not all of the other members of the Supervisory board.

23.5 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

23.6 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. In case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

23.7 The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each member of the Supervisory Board may express their consent separately, the entirety of their consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

23.8 Meetings of the Supervisory Board may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

#### **F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 24. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

##### **Art. 25. Annual accounts and allocation of profits.**

25.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

25.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

25.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

25.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.5 Upon recommendation of the Manager, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

##### **Art. 26. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

26.1 The Manager may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

26.2 Any share premium, assimilated premium, or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### **G. Liquidation**

**Art. 27. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 28. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The fifty thousand (50,000) issued shares have been subscribed as follows:

- Forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (49,999) Ordinary Shares have been subscribed by Dakar Topco S.à r.l., aforementioned, for the price of forty-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 49,999); and
- One (1) Management Share has been subscribed by Dakar Holdings Manager S.à r.l., aforementioned, for the price of one euro (EUR 1).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is entirely allocated to the share capital.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law and expressly states that they have been complied with.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1.500,-.

#### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The number of members of the Supervisory Board is set at three (3);
3. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:
  - (i) Vishal Jugdeb, born in Port Louis, Mauritius on 5 August 1977, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg;
  - (ii) Ivano Sessa, born in Napoli, Italy on 2 August 1977, professionally residing at Devonshire House, 1 Mayfair Pl, London W1J 8AJ, United Kingdom; and
  - (iii) Aurélien Vasseur, born in Seclin, France on 8 January 1976, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quinze, le neuf octobre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1) Dakar Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Alexandra Margouët, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, et

2) Dakar Holdings Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Alexandra Margouët, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

### **A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination «Dakar Holdings S.C.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment avec et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après). Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Gérant.

4.4 Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et son titulaire «l'Actionnaire Commanditaire») et une (1) action ordinaire («l'Action de Commandité» et son titulaire «l'Actionnaire Commandité») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. L'Action de Commandité est détenue par l'Actionnaire Commandité de la Société. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «actions».

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant (s) en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le Gérant doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions, dans les conditions prévues par la Loi.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

#### **Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.**

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions est établie par voie d'inscription dans ledit registre. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 L'Action de Commandité est seulement transférable aux actionnaires commandités indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

7.5 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification d'une cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

#### **Art. 8. Responsabilité des actionnaires.**

8.1 L'Actionnaire Commanditaire ne doit pas s'immiscer dans la gestion de la Société vis-à-vis des tiers. La responsabilité des Actionnaires Commanditaires est limitée au montant du capital qu'ils ont souscrit. Cependant, les Actionnaires Commanditaires sont indéfiniment et solidairement tenus à l'égard des tiers de tous les engagements de la Société auxquels ils auraient participé en méconnaissance de l'interdiction susmentionnée. Les Actionnaires Commanditaires sont également tenus indéfiniment et solidairement des engagements de la Société vis-à-vis des tiers auxquels ils n'auraient pas participé s'ils ont, à titre habituel, accompli des actes de gestion vis-à-vis de ceux-ci. Un actionnaire commanditaire agissant en qualité de représentant d'un Gérant ou de l'Actionnaire Commandité n'encourt pas, du simple fait d'agir en cette qualité et dans la mesure où il indique cette dernière qualité, la responsabilité indéfinie et solidaire susmentionnée. Ne constituent pas des actes de gestion vis-à-vis des tiers au sens des présents statuts:

- l'exercice des prérogatives d'actionnaires;
- les conseils donnés à la Société ou à ses entités affiliées ou à leurs gérants;
- les actes de contrôle et de surveillance des affaires de la Société;
- l'octroi de prêts, de garanties ou sûretés ou toute autre assistance à la Société ou à ses entités affiliées.

8.2 Lorsque plusieurs Actions de Commandité sont émises, les titulaires de celles-ci (actionnaires commandités) sont indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

### **C. Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

#### **Art. 10. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires peut, à tout moment, être convoquée par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

10.3 Les convocations pour toute assemblée générale contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

#### **Art. 11. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.**

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> juin à 10:00 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

11.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou que ce soit le Gérant. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

11.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

11.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

11.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

11.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

#### **Art. 12. Quorum et vote.**

12.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

12.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 13. Modification des statuts.** Sauf disposition contraire des présents statuts, les statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer, quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 14. Changement de nationalité.** Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

**Art. 15. Ajournement des assemblées générales d'actionnaires.** Dans les conditions prévues par la Loi, le Gérant peut ajourner séance tenante une assemblée générale d'actionnaires de quatre (4) semaines. Le Gérant peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

#### **Art. 16. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.**

16.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

16.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le Gérant.

### **D. Administration**

#### **Art. 17. Pouvoirs du Gérant.**

17.1 La Société est gérée par Dakar Holdings Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité d'associé commandité et gérant unique de la Société (ci-après dénommé le «Gérant»).

17.2 Si la Société est gérée par un seul Gérant, le cas échéant et en l'absence de mention expresse du terme «Gérant» dans les présents statuts, une référence aux «Gérants» doit être entendue comme une référence au «Gérant».

17.3 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 18. Gestion journalière et procurations.**

18.1 La gestion journalière de la Société de même que la représentation de la Société en matière de gestion journalière peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs ou autres agents, agissant individuellement ou collectivement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision des Gérants.

18.2 La Société peut également consentir des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou sous-seing privé.

**Art. 19. Nomination, révocation et durée du mandat du Gérant.** Le Gérant est nommé et peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Procès-verbaux des décisions du Gérant.** Les procès-verbaux de toute réunion du Gérant doivent être signés par le Gérant. Toutes copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autrement, devront être signés par le Gérant.

**Art. 21. Relations avec les tiers.** La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant, ou par (ii) les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant dans les limites d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 22. Conseil de surveillance.**

22.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) commissaires, qui sont désignés ci-après comme les membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes questions que l'Actionnaire Commandité déterminera et peut autoriser tous actes de l'Actionnaire Commandité qui, conformément à la loi ou aux dispositions des présents statuts, seraient susceptibles de sortir des pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

22.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut désigner un président parmi ses membres.

22.3 Tout membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

22.4 Les membres du Conseil de Surveillance ont un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société.

22.5 Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, le Conseil de Surveillance est supprimé en tant qu'organe, sauf autrement expressément décidé par les actionnaires de la Société.

22.6 Tout réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires pour juste motif uniquement, ou avec son accord.

#### **Art. 23. Conduite des réunions.**

23.1 Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son président ou du Gérant au lieu mentionné dans la convocation. Les réunions du Conseil de Surveillance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

23.2 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance doit être adressée aux membres du Conseil de Surveillance vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnées dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque membre du Conseil de Surveillance y consent par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du Conseil de Surveillance dont le lieu et l'heure auront été déterminés dans une décision précédente, adoptée par le Conseil de Surveillance, ayant été communiquée à tous les membres du Conseil de Surveillance.

23.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du Conseil de Surveillance seraient présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

23.4 Tout membre peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant comme mandataire un autre membre par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication, un autre membre comme son mandataire, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un

membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs de ses collègues mais pas tous les autres membres du Conseil de Surveillance.

23.5 Les décisions prises par le Conseil de Surveillance sont retranscrites dans des procès-verbaux signés par le président de séance. Les copies des extraits de procès-verbaux produits en justice ou d'une autre manière sont signées par le président de séance ou par deux (2) membres.

23.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. En cas de partage de voix, le président du Conseil de Surveillance n'a pas de voix prépondérante.

23.7 Le Conseil de Surveillance peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

23.8 Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 25. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

25.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Gérant dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

25.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

25.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.5 Sur proposition du Gérant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

### Art. 26. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

26.1 Le Gérant peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

26.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

## G. Liquidation

**Art. 27. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

## H. Disposition Finale - Loi applicable

**Art. 28. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les cinquante mille (50.000) actions émises ont été souscrites comme suit:

- Quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) Actions Ordinaires ont été souscrites par Dakar Topco S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 49.999); et
- Une (1) Action de Commandité a été souscrite par Dakar Holdings Manager S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de un euro (EUR 1).



Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est entièrement alloué au capital social.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

#### *Décisions des actionnaires*

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).

3. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:

(i) Vishal Jugdeb, né à Port Louis, République de Maurice le 5 août 1977, résidant professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Ivano Sessa, né à Naples, Italie le 2 août 1977, résidant professionnellement à Devonshire House, 1 Mayfair Pl, Londres W1J 8AJ, Royaume Uni; et

(iii) Aurélien Vasseur, née à Seclin, France le 8 janvier 1976, résidant professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. MARGOUËT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32487. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173045/633.

(150192355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

#### **GGE MG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 200.884.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of the month of October.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PEP VI GGE Cayman L.P., an exempted limited partnership, organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-68024, acting through its general partner PEP VI GGE GP Limited, an exempted limited company, organised under the laws of Cayman Island, and registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC-272680,

represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30<sup>th</sup> September 2015, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company GGE MG S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “GGE MG S.à.r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000) divided into twenty thousand shares (20,000) with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2016.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
PEP VI GGE Cayman L.P., prenamed . . . . .	20,000	20,000
Total . . . . .	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
  - Mr. George Richard COBLEIGH, residing at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, USA, born on 4 December 1962, in Connecticut, USA;
  - Mr. Michael Robert KIDD, with professional address at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, born on 16 April 1960 in Basingstoke, England;
  - Mr. Sinisa KRNIC, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, born on 10 January 1973 in Gijon, Spain; and
  - Mr. Claude LARBIÈRE, with professional address at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation. At the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day herebefore mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PEP VI GGE Cayman L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman, avec siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman, et inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro MC-68024, agissant par l'intermédiaire de son general partner PEP VI GGE GP Limited, une société constituée sous les lois des Iles Cayman et inscrite au Registrar au Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-272680,

représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 30 septembre 2015, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée GGE MG S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GGE MG S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (\$ 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (\$ 1,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes

circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.



*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (\$)
PEP VI GGE Cayman L.P., préqualifiée .....	20.000	20.000,-
Total .....	20.000	20.000,-

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

*Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cent euros (€ 1.100,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
  - M. George Richard COBLEIGH, demeurant au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etat-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962 à Connecticut, Etat-Unis d'Amérique,
  - M. Michael Robert KIDD, avec adresse professionnelle au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Angleterre,
  - M. Sinisa KRNIC, avec adresse professionnelle au 28, St George Street, Londres, W1S 2FA, né le 10 janvier 1973 à Gijon, Espagne, et
  - M. Claude LARBIERE, avec adresse professionnelle au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante à la présente, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32236. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173136/447.

(150192166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

**Energix Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 200.879.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of October,

Before me, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Energix - Renewable Energies Ltd., a corporation organized and existing under the laws of Israel, with its registered office at Jabotinski Street 7, Ramat Gan, Israel, registered with the companies register of Israel under number 513901371, represented by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney given under private seal which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

### **Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Energix Luxembourg Management S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office within the municipality.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Manager or, as the case may be, the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may act as general partner (associé gérant commandité) and/or manager of special limited partnership (société en commandite spéciale) to be incorporated pursuant to the laws of Luxembourg and/or any subsidiary or affiliate thereof.

The Company may provide any assistance of any kind to the undertakings (which for the avoidance of doubt shall include partnerships) in which the Company has a participating interest or which have a participating interest in the Company or which form a part of the group of companies to which the Company belongs including, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any such undertakings' obligations and debts.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company shall not enter into a transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity which is reserved to companies which have a specific licence to do so.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

### **Part II. Share capital and shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority requirements requisite for the amendment of the Articles, as set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

### **Part III. Management, The board of managers and auditors**

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office until their successor(s) is/are elected. The Manager(s) may be re-elected at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair, or, as the case may be, the pro tempore chair, shall cast the deciding vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which

are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the sole Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, (s)he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders as the case may be.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the third Tuesday of the month of June of each year, at 11.00 am.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor (s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers (if any) or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more scrutineers.

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the scrutineers, shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders may be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers (if any) or any two Managers, as the case may be.

#### **Part V. Financial year and allocation of profits**

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

#### **Part VI. Dissolution and liquidation**

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

#### **Part VII. Applicable law**

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

#### *Subscription and Payment*

These Articles having been drawn up, the appearing party, represented as stated above, has subscribed to and fully paid up in cash twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

#### *Transitional Provision*

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2015.

#### *Extraordinary decision of the sole shareholder*

The abovementioned shareholder(s), representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at three (3) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

- Mr. Asa Levinger, born in Israel on 20 November 1976, with his professional address at 7, Jabotinsky st. Aviv Tower, Ramat-Gan 52520, Israel;

- Mr. Elad Cohen, born in Israel on 14 December 1978, with his/her professional address at 7, Jabotinsky st. Aviv Tower, Ramat-Gan 52520, Israel; and

- Mr. Mark Bastiaan Vrijhoef, born in Zaanstad, the Netherlands on 12 September 1974, with his professional address at 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. The Company's registered office shall be located at 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

WHEREOF, the present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signs together with the notary this original instrument.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deuxième jour d'octobre,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Energix - Renewable Energies Ltd., une société constituée et régie selon les lois d'Israël, ayant son siège social à 7, rue Jabotinski, Ramat Gan, Israël, enregistrée auprès du registre des sociétés d'Israël sous le numéro 513901371,

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet social, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination sociale "Energix Luxembourg Management S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou entraveraient la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte et la détention de ces participations, dans toute entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, notes, certificats de créance et autres titres de créance, parts sociales, bons de souscriptions et autres droits ou instruments de capitaux, y compris sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (y compris sans limitation des engagements relatifs à des titres synthétiques) des sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société peut agir en qualité d'associé gérant commandité et/ou gérant d'une société en commandite spéciale constituée selon les lois du Luxembourg et/ou de toute succursale ou filiale de celle-ci.

La Société peut accorder toute forme d'assistance aux entreprises (qui, pour éviter tout doute, devrait inclure des partenariats (partnerships)) dans lesquels la Société détient des participations ou qui détiennent des participations dans la Société ou qui font partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie, y compris, entre autres, l'octroi de prêts, l'octroi de garanties ou de sûretés de toute sorte ou forme relatives à ses propres obligations et dettes ou à celles de ces entreprises.

L'objet social de la Société, tel que décrit dans les paragraphes précédents, sera interprété dans le sens le plus large possible de façon à y inclure toute activité, opération, transaction ou objectif, directement ou indirectement relié ou propice à cet objet social, étant entendu que la Société ne s'engagera pas dans une transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée, laquelle est réservée aux sociétés possédant une autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital (le cas échéant) peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément d'une assemblée générale des associés, à laquelle au moins les trois quarts du capital social, présent ou représenté, vote en faveur d'une telle cession.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé par eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts telles qu'énoncées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non de la Société (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de son/leur successeur(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B.

Même après le terme de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas les informations dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande d'un Gérant. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un Gérant en tant que président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président, ou, le cas échéant, le président pro tempore, a une voix prépondérante.

Chaque Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles méthodes de participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.



Les copies ou les extraits des procès-verbaux peuvent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) Gérants ainsi que par la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y compris sans limitation tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires des présentes, tout représentant valablement autorisé de la Société, y compris sans limitation tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de prendre part aux délibérations et d'agir en ce qui concerne toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions de concurrence normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il ne serait pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, le Gérant n'a pas commis une violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a un, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le troisième mardi du mois de juin de chaque année, à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, l'auditeur/les auditeurs, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales conformément à la Loi.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure et Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, de l'auditeur ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, ou par pdf, par e-mail ou encore par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, qui le représentera à l'assemblée.

Tout associé peut participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom de chaque associé, le nombre de parts sociales détenues et, si applicable, le nom du représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par (i) une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les associés doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des assemblées des Associés.** Les procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés peuvent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

#### Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Cinq pour cent (5 %) sera prélevé sur les bénéfices annuels nets de la Société pour la formation d'un fonds de réserve légale, jusqu'à cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices qui peut être utilisé, intégralement ou en partie, pour absorber des pertes, s'il y en a, pour être versé à un compte de réserve ou de provision, pour être reporté à nouveau ou distribué aux associés comme dividende.

**Art. 25. Acomptes sur Dividendes.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intermédiaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution et liquidation

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

### *Souscription et paiement*

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit et intégralement libérés en espèces douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et témoigne de l'accomplissement de ces conditions.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

### *Décision extraordinaire de l'associé unique*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Le nombre de Gérants est fixé à trois (3) et les Gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée:

- M. Asa Levinger, né à Israël le 20 novembre 1976, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Jabotinsky, Aviv Tower, Ramat-Gan 52520, Israël;

- M. Elad Cohen, né à Israël le 14 décembre 1978, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Jabotinsky, Aviv Tower, Ramat-Gan 52520, Israël; et

- M. Mark Bastiaan Vrijhoef, né à Zaanstad, aux Pays-Bas le 12 septembre 1974, ayant son adresse professionnelle à 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société sera fixé à 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31745. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173067/575.

(150192151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Ramius FOF European Platform Index, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.748.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 19 octobre 2015*

Il a été décidé:

- de réélire Frédérique LEFEVRE, résidant professionnellement au 8-10 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Thomas STRAUSS, Owen S. LITTMAN et Tolga BAKIRCIOGLU résidants tous les trois professionnellement au 599 Lexington Avenue, NY 10022 New York en tant qu'administrateurs pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

- de réélire PRICEWATERHOUSECOOPERS en tant que réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Certifié conforme et sincère

*Pour RAMIUS FOF EUROPEAN PLATFORM INDEX*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015173332/19.

(150192211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**K&L Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 172.718.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Chaouki Bekrar, entrepreneur, demeurant à 10, rue Marcelin Albert, F-34670 Baillargues (France) (ci-après "l'Actionnaire Unique"),

ici représenté par Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée et datée du 7 octobre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est formalisée,

laquelle partie comparante, agissant comme mentionnée ci-dessus, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée «K&L Investments S.A.», société anonyme, avec son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B et au numéro 172718 (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, le 9 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2994 du 11 décembre 2012;

- que les statuts de ladite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 décembre 2012, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 30 janvier 2013;

- que le capital social de la Société est fixé à un million deux cent douze mille euros (EUR 1.212.000,00) représenté par un million deux cent douze mille (1.212.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, toutes entièrement libérées;

- que l'Actionnaire Unique est le seul propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société;

- que l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

- que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble;

- que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la société n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société décide de mettre la Société en liquidation et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que Monsieur Massimo LONGONI, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen à L-2526 Luxembourg est désigné par l'actionnaire unique comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé ou sera pris en charge par lui. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels frais de la Société liés à la liquidation actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tous ces frais éventuels, qu'en conséquence tous les frais de ladite Société sont réglés;

- que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par Monsieur Marcel Stephany, résidant professionnellement au 23, cité Aline Mayrish, L-7268 Bereldange, Luxembourg, désigné comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que Monsieur Massimo Longoni est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg;

- que le registre d'actionnaires est annulé en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.600.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MOUNGUENGUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32984. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015173199/76.

(150191617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

**EYNAV Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André.

R.C.S. Luxembourg B 166.585.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale Statutaire des actionnaires du 21 mai 2015*

- Le mandat au poste d'administrateur de Monsieur Jonathan TRONCHON, né le 28 février 1978 à Cannes (France), domicilié au 17, rue Marceau à F-91800 Brunoy, arrivé à échéance, est renouvelé. Il arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

- Le mandat au poste d'administrateur de Monsieur Jonathan ISSAN, né le 27 octobre 1981 à Paris (France), domicilié au 9, boulevard Pasteur à F-93320 Les Pavillons-sous-Bois, arrivé à échéance, est renouvelé. Il arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

- Le mandat au poste d'administrateur de Monsieur Laurent PICHONNIER, né le 4 janvier 1972 à Bordeaux (France), domicilié au 53, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg, arrivé à échéance, est renouvelé. Il arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

- Le mandat au poste d'administrateur de Monsieur Dominique CERONNE, né le 22 avril 1963 à Sain-Paul-lizonne (France), domicilié Lieu-Dit Grande Pièce à F-24600 Ribèrac, arrivé à échéance, est renouvelé. Il arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

- Le mandat au poste d'administrateur de Monsieur Paul ALLARD, né le 8 mars 1985 à Périgueux (France), domicilié au 83, rue du Temple à F-75003 Paris, arrivé à échéance, est renouvelé. Il arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

- Monsieur Julien OBRY, né le 9 octobre 1988 à Brive la Gaillarde (France), domicilié au 4, rue Saint Philippe du Roule, F-75000 Paris, est nommé au poste d'administrateur pour un an. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

- Le mandat du réviseur d'entreprise agréé de la société BDO Audit, Société Anonyme de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 147.570 avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg est renouvelé pour une période d'un an. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Dominique CERONNE / Paul ALLARD.

Référence de publication: 2015174376/32.

(150193933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

**LVS II Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.932.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173251/9.

(150191764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

**Hip Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.044.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Achadas Worldwide Inc, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, enregistrée sous le numéro IBC 664117,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, résidant professionnellement à L - 6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la Société à responsabilité limitée HIP Mezzanine S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.044, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 552 du 6 avril 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II.- Que le capital social de la Société à responsabilité limitée HIP Mezzanine S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts 2 sociales ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite Société HIP Mezzanine S.à r.l.

IV.- Que l'activité de la Société HIP Mezzanine S.à r.l. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'associée unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la Société à responsabilité limitée HIP Mezzanine S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des parts sociales.

XI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.000,- EUR sont à charge de la Société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 octobre 2015. Relation GAC/2015/8869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015173151/52.

(150191805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

#### **Macquarie Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 108.283.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2015, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173254/11.

(150192184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

#### **McLaren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.878.

---

Les comptes consolidés de McLaren S.A. au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173260/11.

(150191565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Janus Technologies S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.938.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 30 juin 2015 que M. R. Richard Sargent a transféré vingt-mille (20.000,-) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la Société à Peach State Labs, LLC, une limited liability company existant selon les lois de l'état du Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Department of the Treasury, Internal Revenue Service sous le numéro EIN 47-4015377, avec effet au 30 juin 2015.

Il en résulte que le capital social de la Société est désormais détenu comme suit:

- Peach State Labs, LLC détient vingt-mille (20.000) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 30 juin 2015*

1) L'associé unique de la Société décidé d'acter la démission de M. R. Richard Sargent, ayant démissionné de son mandat en qualité de gérant de la Société avec effet en date des présentes.

2) L'associé unique de la Société décide de nommer (i) Roy Seroussi, né le 27 mars 1979 à Tel-Aviv, Israël, (ii) Salvatore Gagliardo, né le 18 janvier 1963 à New Jersey, États-Unis d'Amérique, et (iii) Yiannakis Televantos, né le 30 juin 1952 à Famagusta, Chypre, chacun demeurant professionnellement au 100, Park Avenue, 31<sup>st</sup> Floor, New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique), en qualité de nouveaux gérants de la société avec effet en date des présentes et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174488/25.

(150193698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

---

**Intercity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 145.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015173806/11.

(150192968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

---

**Intercity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 145.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015173807/11.

(150192971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

---